

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUIN 2024

**Délibération n°2024.06.129**

**Société publique locale « GrandAngouleme Mobilité Aménagement »  
(SPL GAMA) - Rapport annuel 2023 aux collectivités actionnaires**

LE TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 07 juin 2024

**Secrétaire de Séance:** Martine FRANCOIS-ROUGIER

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **54**  
Nombre de pouvoirs: **11**  
Nombre d'excusés: **10**

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE,

**Excusé.e(s)**: Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, François ELIE, Bertrand GERARDI, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Marcel VIGNAUD, Jean REVEREAULT,

**Suppléant.e(s)**: Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 20/06/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.06.129**

Rapporteur : Jean-Luc MARTIAL

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GRANDANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT »  
(SPL GAMA) - RAPPORT ANNUEL 2023 AUX COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

Pilier : 9  
Ambition : 999  
Enjeux : 9999

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a créé en avril 2013, la société publique locale (SPL) « GrandAngoulême Mobilité Aménagement » afin d'assurer le portage de ses futures opérations d'aménagement tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée.

En effet, avec une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. Pour rappel, une SPL ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Dans le cadre du contrôle analogue, et en application du 14<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de GAMA doivent remettre chaque année à leur organe délibérant, le rapport annuel de la société.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2023 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- Entrée de nouveaux actionnaires :

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2023, portant ainsi le nombre d'actionnaires à 28 au 31 décembre 2023. Les nouveaux actionnaires sont :

- la commune de COGNAC,
- la commune de CHATEAUBERNARD,
- la commune de MONTMOREAU
- la commune de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, pas la cession aux nouveaux entrants d'une partie de ses actions de la part de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 20/06/2024

- Plan de charge de la société

L'année 2023 confirme une baisse marquée du mandat « historique » du BHNS, porté par son actionnaire majoritaire GrandAngoulême. Ainsi, en 2023, ce mandat n'a plus représenté que 2% de l'activité totale de la société.

Cette diminution était bien entendu prévisible ; l'opération devant naturellement se terminer. Pour suppléer cette opération, et permettre d'assurer la pérennité de son activité, GAMA a mis en place, depuis plusieurs années, un important plan de renouvellement et de développement de nouvelles opérations, et une augmentation de l'actionariat.

De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle stable.

Il est à noter que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevée (même si elle est en très légère diminution, année après année) avec, pour la première fois en 2023, un volume d'activités représentant moins de 50% de l'activité globale de GAMA.

Le reste de l'activité est répartie entre les autres actionnaires, avec des niveaux, pour chacun, qui fluctuent suivant les années, en fonction des projets. En 2023, 18 des 28 collectivités actionnaires ont apporté une activité à GAMA.

Au 31 décembre 2023, 56 contrats étaient en cours d'exécution avec 12 mandats, 13 AMO, 30 MOE et 1 concession. D'autres contrats se sont achevés au cours de l'année, portant à 75 le nombre total d'opérations suivies en 2023.

- Ressources humaines

Contrairement à l'année 2022 marquée par de nombreux mouvements de personnel, 2023 a connu une remarquable stabilité des effectifs.

A noter, qu'au vu de l'augmentation du nombre de contrats confiés, il a été décidé, fin 2023, de créer 2 postes supplémentaires : un poste de chargé d'études au sein du pôle de MOE, et un poste de chargé d'opérations au sein du pôle de maîtrise d'ouvrage en aménagement et constructions publiques.

Les 2 postes sont pourvus et les 2 nouveaux collaborateurs prendront leur fonction en 2024.

- Perspectives et orientations stratégiques

L'évolution du portefeuille d'activités de la société est désormais une évidence acquise, avec une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées aussi bien en aménagement qu'en bâtiment, et aussi bien en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement ; ce qui nécessite un renouvellement régulier et fréquent.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires à l'échelle du département de la Charente, et la contractualisation régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de nos actionnaires et une volonté de développer – notamment – la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc...).

Ces adaptations continues et la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doit ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence, l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires de disposer d'une telle société, capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et la réponse aux attentes de leur population.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 20/06/2024

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le rapport annuel 2023 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2024.04.03 du conseil d'administration en date du 2 avril 2024.

<p><b>Pour : 65</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 20/06/2024